

- Bonjour à tous les élèves de terminale
- Ne pouvant venir vous présenter, comme convenu, le DSE dossier social étudiant, je vous transmets quelques diapos qui pourront vous aider pour finaliser votre dossier de demande de bourse et de logement
- TOUS les élèves de terminale doivent faire ce dossier, car même si vous n'êtes pas éligibles à la bourse , une notification de refus vous permettra peut être de faire d'autres demandes .
- Si vous rencontrez des difficultés lors de cette demande écrivez moi : [patricia.cice@ac-reunion.fr](mailto:patricia.cice@ac-reunion.fr) ;je contacterai le CROUS pour vous
- A bientôt Patricia Cicé Service social en faveur des élèves

# APRES LE BAC

- Vous entrez dans l'enseignement supérieur à la rentrée prochaine....  
Bourses, logement, santé, etc....  
Conseils pratiques et interlocuteurs pour bien démarrer votre future vie étudiante.



# DSE= Dossier Social Etudiant

- Faire une demande de bourse nationale
- Faire une demande de logement.
- Infos sur le site: [www.etudiant.gouv.fr](http://www.etudiant.gouv.fr)
- **Portail : messervices.etudiant.gouv.fr**
- Ouverture du serveur du 15 janvier au 15 mai.

Le statut de boursier permet de : Ne pas payer : les droits universitaires et la contribution vie universitaire et de Campus ( CEVEC)



# Avant toute démarche

Document nécessaires :

*\* Faites déjà votre demande sur Parcoursup*

- pour l'année universitaire 2020-2021 : avis fiscal( ou les avis fiscaux ) 2019 de vos parents portant sur les revenus perçus en 2018
- votre numéro d'étudiant (INE ou INES) figurant sur la confirmation d'inscription au baccalauréat ou sur la carte d'étudiant
- un RIB de compte courant au nom de l'étudiant bénéficiaire (attention, le RIB doit OBLIGATOIREMENT concerné un compte courant au nom de l'étudiant)

# **LA BOURSE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

Calculée en fonction des revenus des parents, du nombre d'enfants à charge, de la distance domicile-lieu d'études.

Pour un montant de 1020 € à 5612 €/ année universitaire.( 7 échelons de 0bis à 7 )

Versement en 10 mensualités de septembre à juin.

Donne droit à l'exonération des droits d'inscription

Universitaire et la contribution de vie étudiante et de campus CVEC

# APRES LA SAISIE

- *Attention de bien aller jusqu'au bout de votre saisie pour valider votre DSE*
- Réponse sous 48H ,par mail, de la réception de votre dossier :
- soit récapitulatif de votre dossier = tout est OK
- soit transmission d'un dossier à imprimer,à compléter en joignant tous le justificatifs demandés et à transmettre par courrier sous 8 jours
- *pensez à garder une photocopie votre dossier avant l'envoi*
-

- Réception d'un avis **conditionnel**; Indication de votre échelon de bourse prévisible
- Avis définitif d'attribution de bourse lors de l'inscription administrative dans votre futur établissement .
- Si dossier DSE finalisé paiement de la 1ere mensualité dès fin août

# LE LOGEMENT ETUDIANT

Lors de la saisie DSE cocher la case « **J'ai l'intention de demander un logement** »

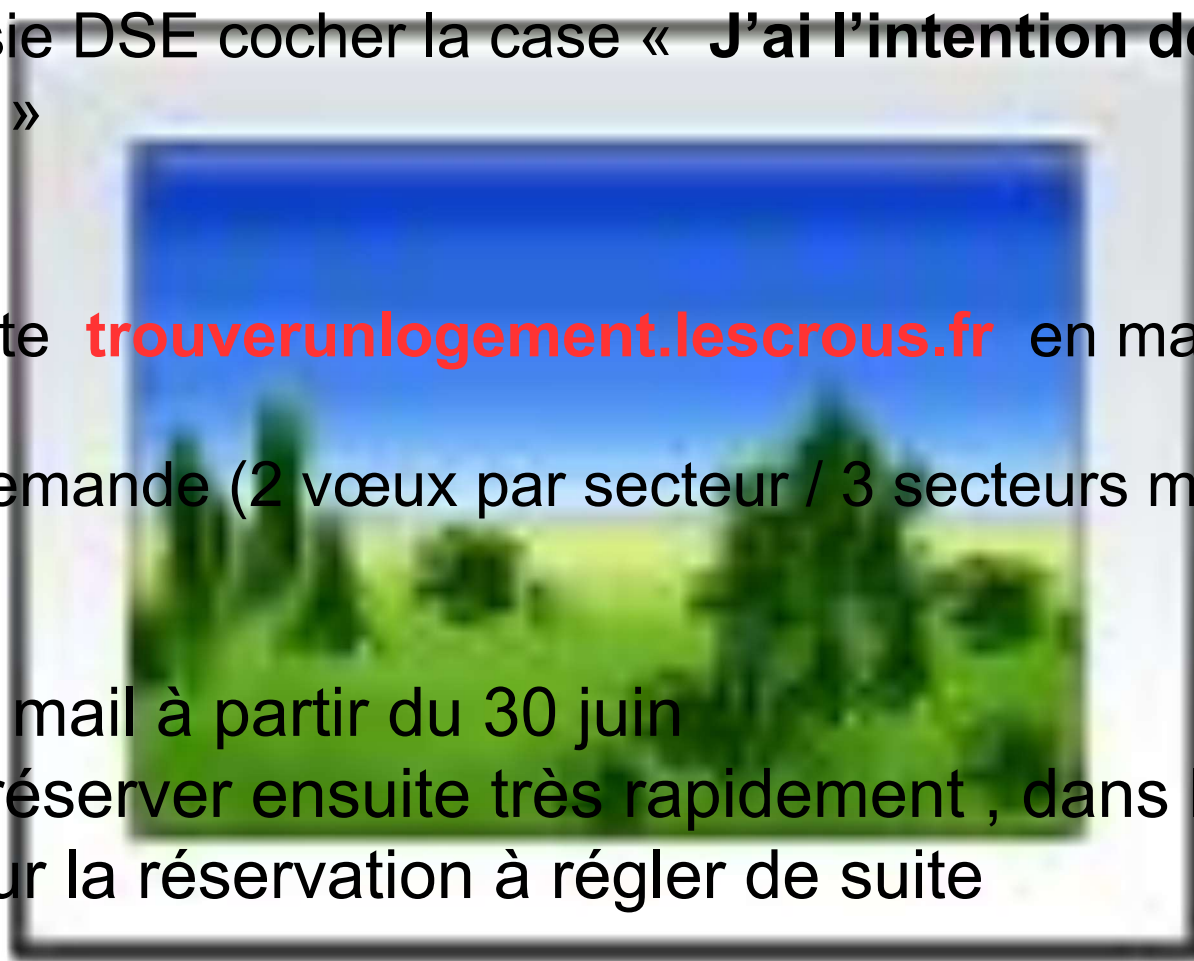
Consulter le site [trouverunlogement.lescrous.fr](http://trouverunlogement.lescrous.fr) en mars

Faites-votre demande (2 vœux par secteur / 3 secteurs maximum)

Réponse par mail à partir du 30 juin

Logement à réserver ensuite très rapidement , dans les 7 jours

Paiement pour la réservation à régler de suite







## Visale la caution locative

Le service Action Logement qui connecte  
emploi et logement

 [Rechercher sur visale.fr](#)



## Mon logement chez un particulier

Je recherche un logement étudiant  
proposé par un particulier.

 [Rechercher sur Lokaviz.fr](#)



## Mon logement Crous pour un court séjour

Je cherche à me loger pour un week-end  
ou un court séjour (durée inférieure à un  
mois) dans un logement Crous sur toute  
la France toute l'année.

 [Rechercher sur  
BednCrous.fr](#)

- Aide au logement étudiant : [www.caf.fr](http://www.caf.fr)
- Sous conditions de ressources
- Avoir signé son bail
- Effective à partir du mois suivant l'entrée dans les lieux
- Premier paiement effectué environ 2 mois après la demande
- **Attention** : les prestations de vos parents peuvent diminuer, voire être supprimées.

# LA MOBILITE : LADOM

- LADOM : Passeport mobilité études  
<http://pme.ladom.fr/>
- Filière inexistante ou saturée à la Réunion.
- Il faut avoir fait un vœu de la filière à la Réunion sur admission Post Bac et avoir été refusé.
- Il faut une attestation de saturation (soit à l'université soit au SAIO sur le site

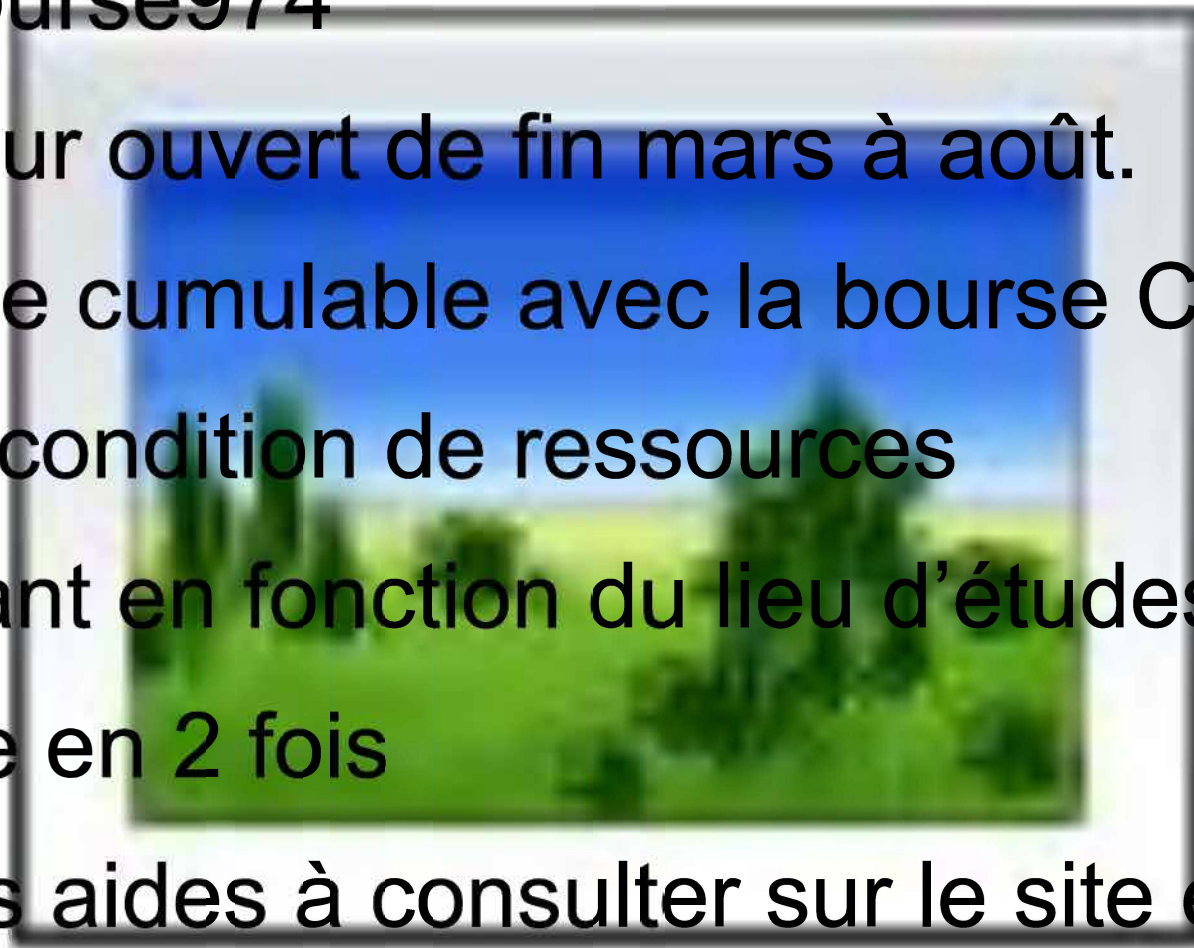


**LADOM**

L'Agence De l'Outre-mer pour la Mobilité

# Les aides du département

- Netbourse974
- Serveur ouvert de fin mars à août.
- Bourse cumulable avec la bourse CROUS
- Sous condition de ressources
- Montant en fonction du lieu d'études
- Payée en 2 fois
- Autres aides à consulter sur le site en fonction de la situation





# LA REGION

- GUICHET JEUNES : bourse régionale de la réussite : dès la rentrée universitaire.
- Allocation de premier équipement,
- Allocation de frais d'inscription,
- Allocation de première installation,
- Aide à la continuité territoriale,
- Sous conditions de ressources.



# TRANSPORT REUNION

- Réuni'pass : carte de circulation pour tous les réseaux de bus de la Réunion
- 20 €/ trimestre ou 50 € / an.
- [info@reunipass.re](mailto:info@reunipass.re)
- Facebook.com/reunipass

